



les coteaux
bordelais
communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2020-01

Objet : Délibération portant adoption du compte de gestion 2019 du budget général

Conseillers en exercice	30	Pour	26
Conseillers présents	23	Contre	0
Quorum	16		
Conseillers représentés	3		
Suffrages exprimés	26		
Date de convocation	17/11/2020	L'an 2020, le 25 février à 20h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Bonnetan, sous la présidence de JEAN-PIERRE SOUBIE	
Date d'affichage	17/11/2020		

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Alain BARGUE**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Thierry AGERT	Bonnetan	X	
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Maryse AUBIN	Sallebœuf	X	
Marc AVINEN	Sallebœuf	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Philippe CASENAVE	Carignan de Bordeaux	X	
Frédéric COUSSO	Croignon	X	
Bernard CROS	Camarsac	X	
Marie-Hélène DALIAI	Tresses	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux	X	
Alexandre GUIMBERTEAU	Fargues Saint Hilaire		Florence ALLAIS
Françoise IMMER	Pompignac		
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux		Marc GIZARD
Florent LODDO	Pompignac		
Denis LOPEZ	Pompignac		
Francis MASSE	Pompignac	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux		Philippe CASENAVE
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Louis-Pierre NOGUEROLLES	Sallebœuf	X	
Michel ORTEGA	Camarsac	X	
Delphine PHILIPPEAU	Carignan de Bordeaux		
Danièle PINNA	Tresses	X	
Gérard POISBELAUD	Tresses	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Jean-Pierre SOUBIE	Tresses	X	
Véronique ZOGHBI	Carignan de Bordeaux	X	

Affiché, le 27 FEV. 2020

N° 2020-01

Objet : Délibération portant adoption du compte de gestion 2019 du budget général

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Rapport de synthèse :

Considérant que le Conseil communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de M PATIES, receveur intercommunal de Cenon, pour l'année 2019 ;

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Receveur intercommunal avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par le Président ;

Après avoir entendu l'exposé du receveur principal de la Trésorerie de Cenon ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver le compte de gestion 2019 du budget général

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Fait à Tresses, le 25 février 2020

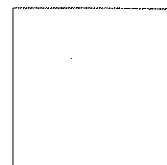
Le Président

Pour extrait conforme





JEAN-PIERRE SOUBIE

Bordereau de signature

2020_01



Délibération portant adoption du compte de gestion 2019 du budget général

Signataire	Date	Annotation
ws Coteaux Bordelais, <i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws	27/02/2020	 Visa
Jean-Pierre Soubie, <i>Parapheur</i> <i>Président Coteaux Bordelais</i>	27/02/2020	  Certificat au nom de JEAN PIERRE SOUBIE (COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BORDELAIS), émis par CERTEUROPE ADVANCED CA V4, valide du 04 juil. 2018 à 10:47 au 26 août 2020 à 00:00.
<i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws		 Archivé

Dossier de type : Actes // sigpresident